

## Association Avenir 59/62

### *En Nord Pas-de-Calais permettre que des paysans s'installent...encore !*

La Région Nord Pas de Calais est un territoire très urbain et très peuplé (4 millions d'habitants), avec une population agricole décroissante (entre 1988 et 2000 : - 59 % Unités de Travail Agricole). Une région où la ruralité est présente avec de grands espaces périurbains et une agriculture de proximité, ou des territoires ruraux enclavés... L'agriculture y est très diversifiée selon les zones (grande culture, maraîchage spécialisé, élevage laitier...). Concernant les modes d'exploitation, le fermage est majoritaire. La très forte densité de population de la région est à la fois un atout et une contrainte. C'est une contrainte pour l'accès au foncier (lié à la fois à la politique agricole et à l'urbanisation), avec par exemple la pratique du chapeau quasi officielle (pas de porte versé au cédant ou au propriétaire). Mais c'est un atout, car toutes sortes de diversifications (transformation, service...) ou d'agriculture de proximité (vente directe) peuvent y trouver un marché...

AVENIR 59/62 a été créée en 1995 par des personnes issues du CEDAPAS (Centre d'Etudes pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome et Solidaire), de la Confédération Paysanne et de l'économie solidaire ( Caisse Solidaire, Autonomie et Solidarité, GIEPP, ARD), avec le soutien du Conseil Régional et des Conseils Généraux. A la base un constat : de plus en plus de petites fermes ne sont pas reprises et vont agrandir les plus grosses exploitations, et ¼ des installations se font sans aucune aide, car elles sont hors normes pour les aides nationales. Et une conviction : il y a de la place pour des paysans plus nombreux, dans une perspective d'agriculture paysanne (cf. charte de l'agriculture paysanne).

Au départ, l'association devait gérer un fond (constitué par le Conseil Régional) pour attribuer des prêts d'honneur (4500 à 7500 €) à des installations hors normes ; il s'agissait surtout de reprises de petites fermes dans des productions "classiques". Les Conseils Généraux ont ensuite créé leurs propres prêts d'honneur (environ 7500 €), une aide cumulable dont les dossiers étaient également instruits par AVENIR 59/62.

Très rapidement, la part des créations et des projets atypiques s'est accrue pour devenir nettement majoritaire. Des projets plus longs à démarrer car les personnes étaient confrontées à des difficultés techniques, financières, familiales, sociales... Un accompagnement plus "serré" est apparu nécessaire, surtout pour des créateurs qui connaissaient mal la région, le milieu agricole, ou étaient en situation financière fragile.

Le travail d'AVENIR 59/62 a évolué vers :

- Plus de temps en amont de l'installation : travail individuel et collectif, adéquation projet/personne, outils et méthodologies mieux identifiés (guide de questionnement du projet, analyse opportunités/menaces...).
- Le développement du parrainage et la sensibilisation à l'accueil auprès des agriculteurs.
- Un travail avec des personnes ressources (principalement paysans) prêtes à passer du temps avec un porteur de projet, transmettre des savoir ou savoir-faire, et ouvrir les portes de réseaux locaux et professionnels.

Cette évolution s'est traduite par des actions originales comme par exemple:

- Opérations fermes ouvertes (au moins une par an, en juin 2004 plusieurs fermes ouvertes avec débats)
- Participation au Collectif de l'Envie au Projet (associations concernées par la création d'activités en milieu rural)
- Interventions dans les lycées agricoles (jusqu'à 2 par an)
- Réalisation d'un guide "*Créer son activité et son emploi en milieu rural*" en Nord Pas de Calais en 2003.
- Réalisation d'un "*Guide pour l'accès solidaire et collectif au foncier*" en 2004 avec l'association *Terre de Liens*.
- Création d'un groupe local sur les Flandres intérieures, qui permet un soutien entre ses membres et l'accueil de nouveaux porteurs de projet. Huit nouveaux installés ont même organisé une Fête de l'installation en octobre 2004.
- *Co-organisation de colloques et rencontres locales sur le foncier.*
- Participation à des actions de sensibilisation des cédants.

Fin 2004, l'association Avenir composée de 4 personnes a financé 125 installations. A côté des « rares » installations classiques, on trouve de plus en plus de projets dits atypiques (12 sur 16 financements en 2003-2004) : commercialisation en direct, maraîchage bio et vente au panier, cactus, lamas ou ânes et randonnées ou animation nature, équithérapie, pluri-élevage et transformation, fromage de chèvre et tournées de vente, plantes aromatiques et médicinales, accueil pédagogique, apiculture et transformation....

Les nouveaux installés sont suivis au moins 3 ans après leur installation. Sur les 120 premières installations, environ 20 % ont arrêté l'activité ou connaissent des difficultés financières. Environ 50 % dégagent un revenu de leur activité. Les autres sont encore en phase de démarrage (il faut souvent plus de 3 ans pour ces microprojets), ou n'avaient pas d'objectif de revenu (double activité choisie, conservation d'un patrimoine..).

L'association souligne qu'il ne s'agit pas de "faire du chiffre", mais de montrer qu'on peut vivre sur une petite ferme et par l'action tenter de lever certains blocages (administratifs, pression sur le foncier et "échec" du contrôle des structures...). Pour cela, l'association collabore avec le réseau de promotion de l'agriculture paysanne afin de proposer une alternative politique.

**Contact : Dominique Peyre (coordinatrice) tel : 03 21 24 31 52**